

Le choix de notre cadre de vie: une décision courageuse s'impose

La loi du 6 mars 2012 autorise un dépassement de 30% des règles fixées par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) : la hauteur, le nombre de mètres carrés constructibles, l'emprise au sol, pourraient ainsi être augmentés.

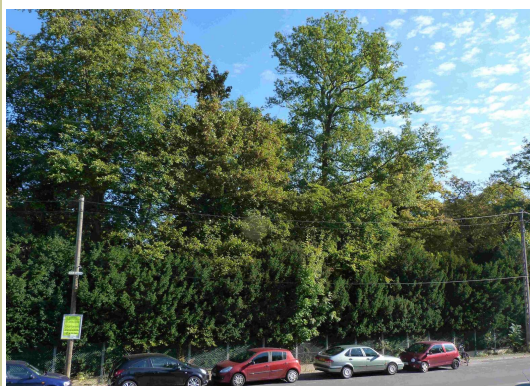
Cette loi laisse les communes libres d'appliquer ou non cette augmentation de 30%

Si la mairie choisit d'appliquer cette loi, des immeubles de 3 étages plus les combles, deviennent possibles.

Le 17 mars dernier, l'association a rencontré madame le maire et son adjoint à l'urbanisme. **Madame le maire nous a fait part de son opposition** à l'application de cette loi à Bois le Roi. Son **adjoint à l'urbanisme, lui, veut « une application sélective** de cette loi dans certains secteurs de Bois le Roi » (Voir Compte Rendu sur notre site)

Pour l'association, rien ne justifie une application même sélective de cette loi:

- Cette loi ne **facilitera pas l'accès au logement** car les terrains vont devenir encore plus chers,
- les **règles actuelles** permettent déjà aux particuliers, de **procéder à une extension** de leur maison,
- Le désir d'une **très grande majorité d'habitants** n'est pas de voir la commune s'urbaniser encore plus mais de conserver, **voire d'améliorer le cadre de vie** qu'ils ont choisi comme résidence.
- A Bois le Roi, **la loi aurait pour conséquences** de permettre la construction d'immeubles de 3 étages.



Par exemple, rue des SESCOIS et face à la gare, à la place d'un espace encore boisé, les bâtiments prévus pourraient passer à 3 étages !

Les élus choisiront-ils de ne pas appliquer cette loi, comme le souhaitent les habitants ?

Retrouvez tous nos dossiers sur www.blenvironnement.org



Une décision courageuse s'impose (suite)

La mairie présente les **modifications du PLU** comme «**des réglages avant croisière** », « **des corrections d'erreurs mineures ou matérielles** », « **des clarifications** », « **des adaptations minimales** ». Or les modifications engagées en 2006-2007, celles votées en 2009, ne sont pas anodines. Elles ont eu notamment, pour **effet de permettre, de s'affranchir de règles** visant à une **bonne insertion paysagère** des constructions . Ces modifications **vont dans le sens d'une augmentation des droits à construire**. Les habitants ont ainsi la désagréable impression d'être privés, **petit à petit**, de **l'environnement auquel ils tiennent**.

Nous demandons à la mairie, **un changement de cap**:

- Les dispositions du **code de l'urbanisme** permettant **une meilleure protection** du patrimoine paysager d'une commune, **doivent enfin être intégrées dans notre PLU**.
- Les modifications ne doivent pas entrer en **contradiction avec l'objectif de préservation des espaces naturels** et du **cadre de vie** sur lequel s'est engagée la mairie en votant le **PLU** en 2005.

Liaison dangereuse

Deux ouvrages unissent les communes de Chartrettes et Bois le Roi : le pont de Chartrettes et la **passerelle de l'écluse**.

Le pont de Chartrettes, a été sensiblement élargi il y a quelques années pour **permettre une meilleure circulation**.

La passerelle est **une liaison douce (sans voiture)** très appréciée par les promeneurs. **Son accès du côté de Bois le Roi devient dangereux** par manque d'entretien. **Nous demandons qu'il soit enfin rénové**.



Rejoignez-nous:

Cotisation à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat.

Secrétariat
51 rue du cormier
77590 Bois le Roi
contact@blrenvironnement.org

*66% de votre cotisation versée en 2012 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Abattage d'arbres



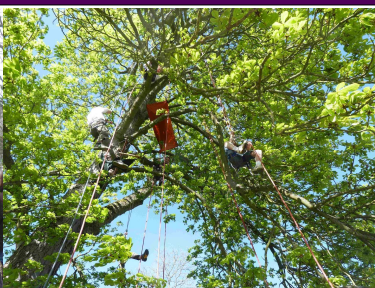
Le 18 février dernier, **nous avons écrit** à l'élue responsable de l'environnement à Bois le Roi, au sujet de **l'abattage d'arbres sur le domaine public** de notre commune.

Nous n'avons à ce jour reçu **aucune réponse** de sa part.

Nos Journées « les arbres, racines du vivant »



Rencontre, dans une propriété, avec un professionnel de la santé des arbres



Atelier « Grimpe dans l'arbre »



Film sur l'entretien des arbres, échanges avec la salle

A noter: Thierry Lerche, jardinier en chef du château de Fontainebleau, le 12 mai à 18h en mairie de Bois le Roi, conférence sur « Les jardins du château de Fontainebleau, de la renaissance à nos jours »